



Département de l'Essonne  
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

N°	2020-131 1/3
----	-----------------

## Extrait du registre des délibérations Du Conseil municipal

L'an deux mil vingt  
Le mardi 08 décembre à 20h05

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 08/12/2020, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, à la salle Jean Montaru située dans le parc des Célestins à Marcoussis. En raison de l'état d'urgence sanitaire, il est voté à l'unanimité la tenue de cette séance à huis clos.

**Etaient présents :**

M. Olivier Thomas ; M. Jérôme Cauet ; Mme Sonia Roisin ; M. Alexandre Bussière ;  
Mme Emmanuelle Grèze ; M. Sylvain Legrand ; Mme Sandrine Boète ;  
M. Gilles Guillaume ; Mme Laurence Amichaux ; M. Frederick Baby Marinpouy ;  
M. Sebastien Bouet ; Mme Arlette Bourdelot ; Mme Natacha Devriendt ;  
Mme Justine Giagnoni ; Mme Laure Gibou ; Mme Joane Giraudon ;  
M. Sebastien Le Ferrec ; M. Patrick Mouchelin ; M. Jean-Marc Payen ;  
Mme Emmanuelle Pic ; M. Jérôme Plateau ; Mme Hébé Pouchou ;  
Mme Cécile Revoyre ; Mme Katia Robert-Hautemulle ; M. Damien Rousseau ;  
M. Christophe Royer ; M. Enzo Sodano ; M. Jules Thomas.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absente excusée :**

Mme Catherine Delaitre

**Procuration :**

Mme Catherine Delaitre à M. Olivier Thomas

**Absent :**

Aucun.

Mme Emmanuelle Grèze a été désignée Secrétaire de Séance.

Visa Sous-préfecture

Date de convocation  
30/11/2020

Date d'affichage

14 DEC. 2020

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	28
Votants	29

Accusé de réception en préfecture  
091-219103637-20201208-2020-131-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2020  
Date de réception préfecture : 11/12/2020

<b>OBJET : APPROBATION DU PLAN VELO PROGRAMME 2021-2026</b>
---

**Rapporteur : Monsieur Enzo SODANO**

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

**VU** la délibération n°2018-130 du 26 septembre 2018 approuvant les objectifs de Marcoussis 2038, second agenda 21 de la commune

**VU** la délibération 2020-037 du 04 mars 2020 approuvant la déclinaison communale du PCAET intercommunale

**CONSIDERANT** que la Commune souhaite porter une politique cyclable ambitieuse localement ;

**CONSIDERANT** que ce plan servira de feuille de route pour libérer le potentiel cyclable de la Ville ;

**CONSIDERANT** que ce plan s'inscrit dans la continuité et en complément des schémas directeurs de circulations douces mis en place par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, par le Département de l'Essonne et par la Région Ile-de-France ;

**CONSIDERANT** que ce plan vise particulièrement les déplacements du quotidien à vélo, que ce soit pour aller au travail, à l'école, ou faire ses courses par exemple. Mais, il prend également en compte le vélo comme sport ou comme loisir, Marcoussis étant un espace privilégié avec la côte de l'Escargot et les innombrables chemins parcourant son territoire ;

**CONSIDERANT** qu'il a été élaboré à la suite d'une étude terrain couplée de concertations avec les parties prenantes, en particulier les associations d'usagers. Cette première phase a permis de mettre en lumière les freins à la pratique du vélo, que ce soit au niveau des aménagements que des services. C'est sur la base de ce diagnostic qu'a été défini un schéma directeur fixant des objectifs et définissant des actions pour les atteindre ;

**CONSIDERANT** que Les objectifs sont les suivantes :

1. L'amélioration de la cyclabilité du centre-bourg, en particulier autour des écoles
2. La connexion cyclable vers les communes limitrophes, en particulier les centres d'emploi, zones d'activités, et les pôles de transports
3. Le développement de services autour du vélo pour créer un écosystème favorable

**CONSIDERANT** que Les actions ont été regroupées autour de 7 axes de travail :

1. Création d'un réseau cyclable sécurisé, efficace et continu
2. Apaisement de la ville en rendant effective la limitation de vitesse en zone 30 et en aménageant une zone 20 dans le cœur de ville
3. Développement de la cyclabilité du centre-bourg
4. Jalonnement des itinéraires cyclables
5. Développement d'une offre de stationnement abondante et adaptée aux usages
6. Création de services de réparation pour vélo
7. Formation et information sur les mobilités actives

**CONSIDERANT** qu'un comité vélo sera créé afin de suivre la mise en place du plan vélo dans le temps,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de faire approuver ce plan vélo prévu dans le cadre du PPI 2021-2026 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan vélo prévu dans le cadre du PPI 2021 – 2026
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,**  
**Olivier THOMAS**

The image shows the official seal of the Municipality of Marcoussis, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MARCOUSSIS' and '1830'. Overlaid on the seal is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'O.T.'.